



Dispositif Baby-sitting Dating

Formulaire d'information et de décharge baby-sitters majeurs

En vue de contribuer à l'insertion des jeunes adultes et de soutenir la fonction parentale, la ville de Saint-Leu-la-Forêt a décidé de mettre en place un dispositif dit de « Baby-sitting dating ». Il s'agit de favoriser les mises en relation, parfois difficiles, de l'offre et la demande locales en matière de garde d'enfants. Cette initiative est régie localement par le service jeunesse. Le formulaire ci-après définit le cadre dans lequel s'inscrivent les acteurs de ce dispositif, parents, baby-sitters et la ville.

Ce dispositif est entièrement gratuit. C'est une simple mise en relation entre parents et jeunes St-Loupiens.

Dans ce cadre, le service jeunesse de la ville de Saint-Leu-la-Forêt ne peut être considéré comme l'employeur des baby-sitters. La ville de Saint-Leu-la-Forêt n'effectue donc pas la sélection des jeunes, ne fixe aucun tarif et n'intervient pas dans l'élaboration et l'exécution du contrat de travail entre parents et baby-sitters, quelles que soient les difficultés dont elles peuvent être assorties.

Les baby-sitters sont sélectionné.e.s et rémunéré.e.s par les familles sur la base d'un accord conclu entre eux, dans le respect de la législation et de la réglementation du travail et social en vigueur.

Ainsi, la ville de Saint-Leu-la-Forêt ne peut être mise en cause en cas de contentieux ou de différend entre parent.s/employeur.e.s et baby-sitters, avant, pendant ou après la prise de fonction. Tout litige devra être réglé directement entre les deux parties concernées ou, à défaut, par les instances juridictionnelles ou de conciliation compétentes qui seraient saisies par l'une ou l'autre d'entre elles.

Cependant, en soutien, la ville de Saint-Leu-la-Forêt via son service jeunesse se tient à la disposition des parties pour tous besoins de conseils, d'informations, et d'orientations.

Nom

Prénom

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Direction des affaires scolaires, de l'enfance, de la jeunesse et des sports
14 rue de l'Eglise
95320 Saint-Leu-la-Forêt



Dispositif Baby-sitting Dating

Formulaire d'information et de décharge baby-sitters mineurs

En vue de contribuer à l'insertion des jeunes adultes et de soutenir la fonction parentale, la ville de Saint-Leu-la-Forêt a décidé de mettre en place un dispositif dit de « Baby-sitting dating ». Il s'agit de favoriser les mises en relation, parfois difficiles, de l'offre et la demande locales en matière de garde d'enfants. Cette initiative est régie localement par le service jeunesse. Le formulaire ci-après définit le cadre dans lequel s'inscrivent les acteurs de ce dispositif, parents, baby-sitters et la ville.

Ce dispositif est entièrement gratuit. C'est une simple mise en relation entre parents et jeunes St-Loupiens.

Dans ce cadre, le service jeunesse de la ville de Saint-Leu-la-Forêt ne peut être considéré comme l'employeur des baby-sitters. La ville de Saint-Leu-la-Forêt n'effectue donc pas la sélection des jeunes, ne fixe aucun tarif et n'intervient pas dans l'élaboration et l'exécution du contrat de travail entre parents et baby-sitters, quelles que soient les difficultés dont elles peuvent être assorties.

Les baby-sitters sont sélectionné.e.s et rémunéré.e.s par les familles sur la base d'un accord conclu entre eux, dans le respect de la législation et de la réglementation du travail et social en vigueur.

Ainsi, la ville de Saint-Leu-la-Forêt ne peut être mise en cause en cas de contentieux ou de différend entre parent.s/employeur.e.s et baby-sitters, avant, pendant ou après la prise de fonction. Tout litige devra être réglé directement entre les deux parties concernées ou, à défaut, par les instances juridictionnelles ou de conciliation compétentes qui seraient saisies par l'une ou l'autre d'entre elles.

Cependant, en soutien, la ville de Saint-Leu-la-Forêt via son service jeunesse se tient à la disposition des parties pour tous besoins de conseils, d'informations, et d'orientations.

Le.la représentant.e légal.e :

Nom

Prénom

Le.la baby-sitter :

Nom

Prénom

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Direction des affaires scolaires, de l'enfance, de la jeunesse et des sports
14 rue de l'Eglise
95320 Saint-Leu-la-Forêt



AUTORISATION PARENTALE
Baby sit' dating le 07/09/2024)

Direction des affaires scolaires, de l'enfance
de la jeunesse et des sports
Tél. : 01 30 40 22 45

LE JEUNE

Nom :

Prénom(s) :

Sexe : Masculin Féminin

Adresse où réside le jeune :

.....
.....

Date de naissance :/...../..... **Lieu de naissance :**

Age :

Adresse mail du jeune :

Téléphone portable :

AUTORISATION PARENTALE (Pour les personnes mineures)

Je soussigné(e) M. ou Mme....., autorise mon enfant à participer au baby sit' dating du samedi 07/09/2024 organisé par la commune.

Fait à : **Le :**

Signatures (du participant au dispositif et de ses responsables légaux pour les personnes mineures) :
(précédées des noms et prénoms et de la mention « lu et approuvé »)